

Date de convocation : 14 janvier 2026
Nombre de membres : 138
Présents : 51
Votants : 74
Pouvoirs : 4 voix
Pour : 78 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 10/04/2026
Quorum : 70
ID : 072-200078426-20260127-20260127_7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 27 janvier 2026

Collège général

Le comité syndical du Pays du Mans a été convoqué le 14 janvier 2026 pour la séance du 27 janvier 2026 qui s'est déroulée en présentiel à ROUILLON, salle du Domaine de Vaujoubert.

Le comité syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

Secrétaire de séance : Laurent PARIS, en qualité de secrétaire de séance et Matthieu GEORGET, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents :

Pour le Département : Patrick DEMAZIERES, Samuel GUY, Véronique RIVRON – 3 présents et 3 voix.

Pour LMM : Franck BRETEAU (pouvoir de Pascal MARIETTE), Anita BUROT, Yves CALIPPE, Patricia CHARTON, Christophe COUNIL, Thierry COSIC, Patrick DEMAZIERES, Jacques GOUFFE, Lydia HAMONOU-BOIROUX (pouvoir de Christine POUPINEAU), Renée KAZIEWICZ, Fabienne LAGARDE, Stéphane LE FOLL, Isabelle LEBALLEUR, Jacky MARCHAND, Sophie MOISY, Laurent PARIS, Thierry TOUCHE – 17 présents et 32 voix.

Pour la 4CPS : Hugues BOMBLED, Stéphane BRUNET, Thierry DUBOIS, Gérard GALPIN, Patrice GUYOMARD, Michel PATRY, Valérie RADOU – 7 présents et 7 voix.

Pour le GB : Brigitte BOUZEAU, Chantal BUIN, Alain COURTABESSIS, Martial LATIMIER, Céline MATHE, Arnaud MONGELLA, André PIGNÉ, Patrice VERNHETTES – 8 présents et 8 voix.

Pour l'OBB : Jean-Yves BOURGE, Dominique COVEMAERKER, Florence FEVRIER, Sébastien GOUHIER, Gérard LAMBERT – 5 présents et 10 voix.

Pour le SEM : Stéphane FOUCHARD, Guy FOURMY, Denis HERRAUX – 3 présents et 5 voix.

Pour MCS : Alain BESNIER, Eric BOURGE, Alain BRISSAUD, Véronique CANTIN, Emmanuel CLÉMENT, Michel LALANDE, Jean-Claude MOSER, Maurice VAVASSEUR – 8 présents et 13 voix.

Excusés (titulaires et suppléants) :

Pour le Département : Marie-Pierre BROSSET, Dominique LE MENER.

Pour LMM : François EDOM, Damien FLEURY, Marietta KARAMANLI, Gilles LEPROUST, Pascal MARIETTE, Marcel MORTREAU, Florence PAIN, Christine POUPINEAU.

Pour la 4CPS : Dominique AMIARD.

Pour le GB : Néant.

Pour l'OBB : Stéphane GERAULT, Nathalie LEROY DUPREY, Marie-Line REVEL.

Pour le SEM : Jean-Christophe BACHELIER, Alain BRIONNE, Julien HAMIOT, Nicolas ROUANET.

Pour MCS : David CHOLLET.

Absents (titulaires et suppléants) :

Pour le Département : Blandine AFFAGARD, Samuel CHEVALIER, Isabelle COZIC GUILLAUME, Méлина ELSHOUD, Nelly HEUZE, Eric MARCHAND, Olivier SASSO.

Pour LMM : Rémy BATIOU, Nathalie BUCHOT, Francine GIFFARD, Yvan GOULETTE, Carole HEULOT, Joël LE BOLU, Patrice LÉBOUCHER, Jean-Yves LECOQ, Karine MULLET, Claude PETIT-LASSAY, Maurice POLLEFORT, Quentin PORTIER, Christophe ROUILLON.

Pour la 4CPS : Jean-Paul BLOT, Sylvie BOULLIER, Jean-Paul BROCHARD, Dominique BRO SSE, Loïc CHAUMONT, Martine COTTIN, Mickael FOUCHARD, Alain HOPPIN, Vincent HULOT, Pascal LEBRETON, Daniel LEFEVRE, Jean-Claude LEVEL, Jean-Jacques OREILLER, Linda POIRIER-GOISBAULT, Fabienne RIVOL.

Pour le GB : Jean-Claude CHESNEAU, Stéphane PENNETIER, Anthony TRIFAUT.

Pour l'OBB : Renaud BARTHES, Ludovic BENOIT, Jean-Claude BIZERAY, Irène BOYER, Nicolas HALILOU, Mathilde PLU.

Pour le SEM : Véronique CORMIER, Yves-Marie HERVÉ, Michel HUMEAU, Laurent HUREAU, Jean-Pierre LEPTIT, Nathalie MORGANT, Katia PASSE, Séverine PREZELIN, Martine RENAUD, Laurent TAUPIN.

Pour MCS : Catherine CHALIGNÉ, Jérôme DELLIÈRE, Dominique DORIZON, Magali LAINE, Jean-Michel LERAT, Michel MUSSET, Jean-Paul ROY.

RAPPORTEUR : Monsieur Martial LATIMIER

OBJET : Modalités de financement 2026 du Service Unique pour la Rénovation Énergétique (SURE) par Le Mans Métropole

Vu la délibération n° POM20200923_2 du 23 septembre 2020 donnant délégation de fonction à Martial LATIMIER ;

Martial LATIMIER, vice-président en charge de l'habitat durable, donne lecture du rapport suivant :

Exposé :

Pour mémoire, par délibération n° 20250324_18 du 24 mars 2025, le comité syndical du Pays du Mans a validé le projet de convention de partenariat SURE entre Le Mans Métropole et le Pays du Mans et autorisé Monsieur le Président à la signer.

Ainsi, le Mans Métropole a confié au dispositif Service Unique pour la Rénovation Énergétique (SURE) porté par le Pays du Mans les missions décrites ci-dessous sur les volets suivants, en continuité des actions menées précédemment par SURE dans le cadre du programme SARE pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 :

- Volet Dynamique territoriale,
- Volet information conseil orientation.

Comme défini dans ladite convention, la participation financière au coût de fonctionnement de SURE est fixée sur un montant arrêté annuellement par suite d'échanges techniques entre les services, au prorata de l'activité de SURE pour Le Mans Métropole puis délibérée en comité syndical.

Pour l'année 2026, le montant de 160 000 € a été estimé (23 000 € pour le volet dynamique territoriale et 137 000 € pour le volet information, conseil orientation) et s'établit comme suit :

Information Conseil Information	Dépenses HT en €
Ressources Humaines Pays du Mans (3 ETP + 1/2 ETP/an)	125 000,00
Charges environnées	27 000,00
Activité	39 500,00
<i>dont Outils Internet (agenda et site)</i>	1 500,00
<i>dont SERVYCOM (gestion du standard)</i>	20 000,00
<i>dont France Nature Environnement Sarthe (conseil externalisé 1/2 ETP/an)</i>	15 000,00
<i>dont Autres charges</i>	3 000,00
Total HT	191 500,00 €
TVA	4 900,00 €
TOTAL TTC	196 400,00 €
Participation Le Mans Métropole	137 000,00 €
Pays du Mans (hors Le Mans Métropole)	59 400,00 €

Dynamique territoriale	Dépenses HT
Ressources Humaines coordination partenaires et acteurs (1/2 ETP Pays du Mans)	26 000,00 €
Charges environnées	8 000,00 €
Communication SURE, animations, sensibilisation	10 000,00 €
Total HT	44 000,00 €
TVA	2 000,00 €
TOTAL TTC	46 000,00 €
Participation Le Mans Métropole	23 000,00 €
Pays du Mans (hors Le Mans Métropole)	23 000,00 €
Versement global Le Mans Métropole	160 000,00 €

Proposition :

Cet exposé entendu, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel susvisée et autoriser le Président à solliciter toutes subventions en mesure de financer cette opération ;
- **D'ARRÊTER** pour l'année 2026, la participation annuelle de Le Mans Métropole à 160 000 € ;
- **DE SOLLICITER** cette participation via deux appels de fonds : un premier de 70 % au cours du 1^{er} semestre et un second pour le solde sur la base des justificatifs inscrits à l'article 3 de la convention de partenariat ;
- **DE TRANSMETTRE** la présente délibération à le Mans Métropole et à l'ensemble des co-financeurs concernés ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération et à signer tous les documents permettant de mener à bien ledit partenariat.

Décision :

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel susvisée et autoriser le Président à solliciter toutes subventions en mesure de financer cette opération ;
- **ARRÊTE** pour l'année 2026, la participation annuelle de Le Mans Métropole à 160 000 € ;
- **SOLLICITE** cette participation via deux appels de fonds : un premier de 70 % au cours du 1^{er} semestre et un second pour le solde sur la base des justificatifs inscrits à l'article 3 de la convention de partenariat ;
- **DEMANDE DE TRANSMETTRE** la présente délibération à le Mans Métropole et à l'ensemble des co-financeurs concernés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération et à signer tous les documents permettant de mener à bien ledit partenariat.



**Le Président.
Stéphane LE FOLL.**